

PROJET DE LOI

adopté

le 21 octobre 2013

N° 24
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de l'avenant à la **convention** entre le Gouvernement de la République française et le **Gouvernement du Canada** tendant à **éviter les doubles impositions** et à **prévenir l'évasion fiscale** en matière d'**impôts sur le revenu et la fortune**.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 517 (2012-2013), **11** et **12** (2013-2014).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'avenant à la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, signée le 2 mai 1975 et modifiée par l'avenant du 16 janvier 1987 puis par l'avenant du 30 novembre 1995, signé à Paris le 2 février 2010, et dont le texte est annexé à la présente loi¹.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 21 octobre 2013.

Le Président,

Signé : Jean-Pierre BEL

¹ *Nota* : voir le document annexé au n° 517 (Sénat, 2012-2013)